



abus pouvoir sur personne vulnérable

Par **TRIBUNALGEVEZEPATOU35**, le **01/05/2022** à **06:57**

bonjour,

je dois vous poser cette question, je suis sortie 10 mois avec un homme agé de une année de plus que moi, (.57 ANS) il .s'avère que cette personne est dans une séparation avec son ex femme et est accusé: d'alcoolisme et de violence envers son ex femme (son divorce étant en suspend depuis décembre 2020)

CET HOMME A ABUSE DE POUVOIR ENVERS MOI MEME, .ETANT RECONNU rqth depuis 2018 ET BENEFICIAIRE DE AAH DEPUIS AVRIL 2021, il disait m'apporter le bonheur, j'y ai cru après 5 ans de douleurs atroces sans pouvoir travailler, j'ai vécu un cauchemar, ses crises, son mutisme , et il s'est clairement vanter que je n'étais que pour le lit pour lui (j'ai des preuves) et qu'il avait des maitresses, il est dépressif et alcoolique depuis très longtemps, mais ne suit aucun traitement et ne veut aucune aide, il dit qu'il veut en finir, qu'il va tuer l'ami de son ex-femme que faire ?

Par **Marck.ESP**, le **01/05/2022** à **08:23**

Bonjour

Vous mêmes, êtes vous en situation de maltraitance ou de vulnérabilité liée à votre handicap et victime de cette personne ?

Si vous mêmes, n'êtes pas pas victime de menaces, vous ne pouvez pas déposer une plainte, c'est à la personne menacée de faire un signalement.

Vous pouvez quand même faire une main-courante qui servira éventuellement d'éléments de preuve en cas de suite donnée à ces menaces.